**Concept Socio-Éducatif

de l’AES de Bossonnens**

# Table des matières

[1 La structure 2](#_Toc113265009)

[2 L'Équipe éducative 2](#_Toc113265010)

[2.1 Composition de l'équipe 2](#_Toc113265011)

[2.2 Organisation de l'équipe 3](#_Toc113265012)

[2.3 Le rôle du directeur 3](#_Toc113265013)

[3 Orientation socio-éducative de l’AES de Bossonnens 3](#_Toc113265014)

[3.1 Le fil rouge 3](#_Toc113265015)

[3.2 Le rôle des intervenants 4](#_Toc113265016)

[3.3 Composition et fonctionnement du groupe d’enfants 4](#_Toc113265017)

[3.4 Le repos 4](#_Toc113265018)

[3.5 Le jeu et les activités 4](#_Toc113265019)

[3.6 L’organisation de la vie en collectivité 5](#_Toc113265020)

[3.7 Les devoirs 5](#_Toc113265021)

[3.8 Alimentation, organisation de la pause de midi 5](#_Toc113265022)

[3.9 L'accueil et la place des parents 6](#_Toc113265023)

[3.10 La confidentialité et le devoir de réserve 6](#_Toc113265024)

[3.11 L'intégration de l'enfant 7](#_Toc113265025)

[3.12 Les mesures d'hygiène 7](#_Toc113265026)

[3.13 Les règles de sécurité 7](#_Toc113265027)

[4 Réflexions 7](#_Toc113265028)

[4.1 L’enfant défaillant physiquement 7](#_Toc113265029)

[4.2 La maltraitance, les abus sexuels 7](#_Toc113265030)

[4.3 Les troubles du comportement 8](#_Toc113265031)

[4.4 La discipline 8](#_Toc113265032)

[5 Maladie, médicaments et accident 9](#_Toc113265033)

[5.1 Maladie 9](#_Toc113265034)

[5.2 Médicaments 9](#_Toc113265035)

[5.3 Accident 9](#_Toc113265036)

Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé sans discrimination afin d'alléger le texte. Dans la suite de ce concept socio-éducatif, le terme « les parents » désigne les ou la personne détenant l’autorité parentale ou le représentant légal au sens du code civil suisse.

# La structure

L’Accueil extrascolaire (AES), qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2011, est accessible à tous les enfants scolarisés dans l’établissement scolaire de Bossonnens, de 1H à 8H.

Sa capacité d’accueil maximum est de :

20 enfants pour l’unité matin avant école.

20 enfants pour l’unité de la matinée.

36 enfants lors du repas de midi dans les locaux de l’AES à l’école.

15 enfants dans les locaux du Scoubidou pour le repas de midi et toutes les unités de l’après-midi.

28 enfants le soir dans les locaux de l’AES à l’école pour les unités avec ou sans devoirs, ainsi que pour l’unité du soir.

L’AES a pour mission d’assurer la garde des enfants scolarisés en dehors des heures d’école, ainsi que pendant les congés des classes 1H et 2H, des alternances des classes 3H et 4H et du mercredi après-midi. De plus, un espace devoirs est offert aux enfants trois fois par semaine.

L’AES de Bossonnens dispose de deux sites :

* La salle des sociétés dans le bâtiment scolaire où se déroule la majorité des plages horaires ; c’est-à-dire le matin avant l’école, les repas de midi ainsi que les périodes après l’école jusqu’au soir.
* Le local du Scoubidou (groupe de jeux) lors des plages horaires de congé et pour certaines pauses de midi (1H-4H). Le trajet se fait à pied sous la responsabilité des intervenants.

Les inscriptions se font par unité :

* Unité matin avant l’école : de 06h45 à 07h55
* Unité matinée : de 07h55 à 11h35
* Unité du midi avec repas : de 11h35 à 13h25
* Unité de l’après-midi : de 13h25 à 15h15
* Unité espace devoirs ou sans devoirs : de 15h15 à 16h35
* Unité du soir : de 16h35 à 18h00

# L'équipe éducative

## Composition de l'équipe

L'équipe de l'AES est composée comme suit :

* D’un directeur de l'AES, qui est également le secrétaire
* De personnes formées dans le domaine social (intervenantes en AES)
* De personnes auxiliaires

Des stagiaires du CO ou d’une école de degré secondaire II peuvent être de temps en temps intégrés au sein de l’AES. Ils ne sont pas comptés dans le nombre de personnes nécessaire au bon déroulement des activités de l’AES.

## Organisation de l'équipe

Une fois par mois, un colloque est organisé et réunit l’ensemble de l’équipe éducative. Ces colloques ont pour but le développement et la mise en place de différents projets, la transmission d’informations, ainsi que la collaboration de l’équipe. Un PV est établi par le directeur et transmis à l’équipe éducative et au conseiller communal en charge de l’AES.

Le Conseil communal favorise la formation continue de l’équipe au travers des cours ou des formations.

## Le rôle du directeur

L’AES est dirigé par un directeur qui est sous la responsabilité du conseiller communal en charge du dicastère concerné.

Il est l’interlocuteur privilégié des parents et du conseiller communal responsable.

Pour garantir un bon fonctionnement de l’accueil, le directeur est chargé d’accomplir régulièrement un certain nombre de tâches administratives.

Son rôle est d’assurer un climat de travail chaleureux et favorable et il veille à ce que le concept socio-éducatif soit respecté et appliqué par les intervenants.

Lorsque le directeur travaille sur le terrain avec les enfants, il a les mêmes responsabilités et les mêmes tâches que celles exigées du personnel qualifié.

# Orientation socio-éducative de l’AES de Bossonnens

## Le fil rouge

L’accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale. Il veille à la sécurité physique-morale-émotionnelle des enfants et favorise leur épanouissement en encourageant et en soutenant leur autonomie et leur estime de soi.

Les intervenants s’appuient sur le concept socio-éducatif dans la prise en charge des enfants. Il est un fil conducteur qui permet à l’équipe de poser des repères et de mettre des mots sur sa pratique professionnelle.

Il a pour but d’aider à élaborer des règles de vie et un cadre afin que chaque enfant puisse trouver sa place et développer ses propres ressources dans un environnement sécurisant.

Il peut être amené à être revisité afin d’être remis à jour chaque fois que l’équipe en ressent le besoin.

## Le rôle des intervenants

Le rôle des intervenants est de :

* Veiller au bon fonctionnement du concept socio-éducatif.
* Assurer l’accueil quotidien des enfants en accord avec le concept socio-éducatif et en répondant aux besoins fondamentaux.
* Apprendre à connaître chaque enfant et ainsi répondre au mieux à ses besoins de reconnaissance, de sécurité, de bien-être physique et moral, d’écoute et de partage.
* Sensibiliser l’enfant à son appartenance au groupe et l’aider à trouver sa place, si besoin.
* Appliquer les règles de vie en posant un cadre et des limites claires tout en créant un climat de confiance.
* Favoriser un climat de travail et de jeu agréable dans le respect de chacun en prenant compte des différents besoins selon l’âge et le rythme des enfants.
* Créer les conditions d’accueil qui permettent à l’enfant d’explorer, de faire des expériences, de se sentir compétent, de s’exprimer, de créer des liens avec ses pairs, de prendre des initiatives et de développer ses propres intérêts.
* Favoriser et développer l’autonomie et l’entraide entre les enfants.
* Favoriser les règles de savoir-vivre et le respect des locaux et du matériel mis à disposition.
* Proposer des activités ludiques et créatives.
* Etablir une relation de confiance en étant à l’écoute des parents. L’équipe pédagogique travaille et collabore avec les parents. Elle leur transmet les informations ou observations faites durant la journée.

## Composition et fonctionnement du groupe d’enfants

La composition des groupes varie d’unité en unité, étant donné que les enfants sont inscrits de manière régulière ou irrégulière pour chaque unité.

Hormis la période du repas de midi, un maximum de douze enfants est admis par intervenant. Dès qu’un groupe d’enfants dépasse le nombre de douze, la personne formée est accompagnée d’une deuxième personne. Dès qu’un groupe d’enfants dépasse le nombre du 25, une troisième personne est requise.

Pour l’unité des repas de midi, le nombre maximum d’enfants par intervenant est calculé différemment : un adulte pour huit enfants, deux jusqu’à 16, trois jusqu’à 32 et quatre adultes pour 33 à 36 enfants.

## Le repos

La disposition des locaux ne permet pas d’avoir un coin exclusivement destiné au repos, cependant des matelas sont à disposition des enfants s’ils le désirent.

## Le jeu et les activités

Dans la mesure du possible, à chaque plage horaire, des jeux de société, des jeux individuels, des puzzles, des livres, du dessin, de la peinture, de la pâte à modeler, des jeux symboliques ou des bricolages sont proposés. Les intervenants sont à l’écoute de l’enfant et sont toujours présents pour proposer des activités ludiques et/ou pour accompagner l’enfant.

Il est important d’être attentif et à l’écoute de besoins des enfants et de proposer des activités en conséquence.

L’extérieur : les enfants ont la possibilité d’utiliser le terrain de sport de l’école primaire, dont le périmètre est délimité. En restant un moment à l’extérieur pour jouer, l'enfant se détend. Il en profite pour raconter sa journée aux autres enfants et aux adultes, il a l’occasion de bouger, de jouer et de se défouler. L’équipe favorise ces moments de liberté et encourage le plus souvent possible les activités en plein air.

En cas de mauvais temps, les enfants peuvent également s’ébattre à la salle de gymnastique de l’école selon les plages horaires disponibles.

## L’organisation de la vie en collectivité

L’accueil contribue au développement de la socialisation de l’enfant. En tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

* Au vestiaire, chaque enfant dispose d’un crochet avec son prénom et doit fournir une paire de chaussons.
* Chaque enfant reçoit une brosse à dents et un dentifrice. Il se lave les dents après le repas de midi.
* Les enfants sont attendus à 11h35 ainsi qu’à 15h15 dans la cour d’école, dont le périmètre est délimité où ils peuvent s’aérer pendant environ 15 minutes. Ils doivent venir se présenter aux intervenants qui les attendent à la sortie de l’école et qui contrôlent que tout le monde soit présent au moyen des feuilles de présence. Si un enfant manque à l’appel, les intervenants appliquent la procédure interne qui a été mise en place pour ce genre de situation.
* Pour l’unité du matin avant l’école, les enfants sont amenés directement par les parents dans la salle d’accueil.

## Les devoirs

Les journées à l’école sont longues. Lorsque les enfants arrivent à l’AES, ils ont besoin de bouger et de s’amuser. Ils peuvent jouer librement à l’extérieur en prenant leur goûter pendant environ 15 à 20 minutes, jusqu’au moment de descendre dans la salle des devoirs.

Les intervenants installent un cadre propice aux devoirs afin que l’enfant puisse se concentrer et travailler de façon autonome. Les intervenants peuvent aider l’enfant s’il rencontre des difficultés mais ils ne corrigent pas les devoirs. Les parents sont priés de les contrôler lorsque l’enfant rentre à la maison.

## Alimentation, organisation de la pause de midi

Le déjeuner, les récréations et les collations ne sont pas fournies. Chaque enfant est libre d’amener ce qu’il lui plaît.

L’accueil est soumis aux exigences du droit alimentaire, même si les repas sont livrés par un organisme tiers.

Organisation de la pause de midi dans les locaux de l’AES à l’école :

* A partir d’un certain nombre d’enfants, un intervenant descend tout d’abord avec les plus petits (1H – 4H), ce qui leur permet de ne pas être bousculés par les plus grands dans les couloirs, au vestiaire et aux toilettes où ils vont se laver les mains.
* Les plus grands les rejoignent quelques minutes plus tard avec les autres intervenants.
* Les enfants sont appelés par table pour venir chercher leur dîner. Les intervenants servent le repas sur assiette en demandant à l’enfant la quantité voulue (grande faim, petite faim, j’aime, je n’aime pas).
* Les enfants de 5H-8H se servent eux-mêmes.
* Les enfants sont encouragés à goûter à tous les aliments proposés, afin qu’ils aient un équilibre alimentaire et une éducation au goût.
* Les intervenants mangent en même temps que les enfants en effectuant une rotation afin qu’il y ait toujours une surveillance.
* Les enfants débarrassent leurs couverts et participent de temps en temps aux nettoyages de la salle.

Organisation de la pause de midi dans les locaux du Scoubidou :

* Après un rassemblement à la sortie de l’école, les enfants effectuent le trajet jusqu’aux locaux du Scoubidou sous la surveillance d’intervenants de l’AES.
* Après un lavage des mains, les enfants passent à table.
* Les enfants sont appelés par table pour venir chercher leur dîner. Les intervenants servent le repas sur assiette en demandant à l’enfant la quantité voulue (grande faim, petite faim, j’aime, je n’aime pas).
* Les enfants sont encouragés à goûter à tous les aliments proposés, afin qu’ils aient un équilibre alimentaire et une éducation au goût.
* Les intervenants mangent en même temps que les enfants en effectuant une rotation afin qu’il y ait toujours une surveillance.
* Les enfants débarrassent leurs couverts et participent de temps en temps aux nettoyages de la salle.

Les repas sont livrés chauds par le traiteur Le repas quotidien qui se situe à Bossonnens. Le traiteur est averti en cas d’allergies ou d’intolérances alimentaires ; il est responsable de livrer des repas adaptés.

Lorsqu’il reste des fruits du repas de midi, ces derniers sont proposés aux enfants à 15h15
pour le goûter.

## L'accueil et la place des parents

Le partenariat avec les parents commence dès l’inscription de l’enfant. Il est important que l’accueil soit un lieu neutre et de confiance. Les parents transmettent aux intervenants
les informations importantes quand ils amènent ou viennent chercher les enfants à l’accueil. Les intervenants peuvent faire un compte-rendu de la journée. Les intervenants n’ont pas ou peu de contact avec les parents des enfants qui ne viennent que pour la tranche horaire de midi, mais ils restent à disposition et sont à l’écoute si besoin. En cas de souci, les parents peuvent en tout temps contacter le directeur de l'AES et demander un entretien.

Le partenariat avec les parents permet aux intervenants de développer la qualité de la prise en charge, de faire des observations sur les enfants et de mettre des stratégies éducatives en place si besoin. Les informations personnelles sont traitées avec confidentialité et discrétion.

## La confidentialité et le devoir de réserve

Les intervenants sont tenus au devoir de réserve et ont une obligation de confidentialité. Toutes remarques et commentaires concernant la prise en charge des enfants ne doivent en aucun cas être discutés en leur présence.

Les informations confidentielles (santé, situation familiale, etc.) dont l’accueil a connaissance au sujet des familles et des enfants ne sont en aucun cas communiquées à des personnes extérieures à l'équipe de l'AES.

## L'intégration de l'enfant

Le principal objectif de la structure est de veiller à ce que l'enfant se sente en confiance, qu'il éprouve du plaisir à venir à l'accueil, qu'il se sente respecté et qu’il y trouve sa place.
Les enfants se connaissant déjà tous, nous n’avons pas besoin de faire une intégration à proprement parler.

## Les mesures d'hygiène

Pour une bonne hygiène de vie au sein de l'accueil, il est demandé aux enfants de se laver les mains à l’arrivée, avant les repas, ainsi qu’après leur passage aux toilettes.

Il est demandé aux enfants de se brosser les dents après chaque repas.

## Les règles de sécurité

L’équipe éducative veille à assurer la sécurité physique-morale-émotionnelle de l’enfant dans un climat de confiance afin qu’il puisse s’épanouir et construire une bonne image de lui-même et des autres.

Il est important de donner un cadre sécurisant avec des règles, mais aussi de responsabiliser l’enfant en expliquant pourquoi elles sont importantes et de discuter avec lui des conséquences lorsque celles-ci ne sont pas respectées.

Des caches protègent toutes les prises.

Les enfants qui possèdent un triangle le portent et sont groupés sous la surveillance des intervenants.

# Réflexions

## L’enfant en situation de handicap physique

Par principe, tous les enfants sont accueillis. Lorsque l’un d’eux est diminué physiquement nous mettons en place des stratégies de fonctionnement après concertation avec les parents et les organismes concernés, afin que l’enfant se sente à l’aise.

## La maltraitance, les abus sexuels

L’équipe éducative est attentive aux besoins, aux paroles et au comportement de chacun, tout en ayant une ligne de conduite unifiée pour tous ; ce qui englobe la maltraitance, les abus en tout genre, le métissage, la violence verbale et physique, ainsi que le racket.

En cas de soupçons de maltraitance ou d’abus sexuels (traces de coups, comportements inquiétants d'un enfant, propos qui alerteraient l’équipe éducative, etc.), les intervenants restent attentifs et discrets. Ils font des observations écrites de la situation et en discutent lors d’un colloque spécial, mis en place rapidement. Le conseiller communal sera également informé.

## Les troubles du comportement

Nous ne parlons pas ici de troubles passagers du comportement comme des disputes, des frustrations, des crises de colère ou des pleurs qui peuvent arriver à la plupart des enfants. Ce genre d'événements est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute mais aussi avec le respect des règles de vie.

Les intervenants sont attentifs aux besoins des enfants. Lorsqu’un enfant a des comportements inadéquats ou que les intervenants détectent des signes de mal-être ou de détresse, ils discutent dans un premier temps avec l’enfant. Ils font des observations écrites et discutent lors des colloques d’équipe. Si après un certain délai il n’y a pas de changement ou pas d’amélioration dans le comportement de l’enfant, le directeur fait part de la problématique au conseiller communal.

Le directeur et/ou le conseiller communal peut/peuvent, à ce moment-là, proposer de rencontrer les parents pour discuter de la situation.

Selon son règlement, l’accueil se réserve le droit de suspendre ou d’exclure un enfant si

* Les troubles du comportement ne permettent pas le fonctionnement normal de son organisation.
* L’enfant se met lui-même en danger.
* L’enfant met d’autres enfants ou des intervenants en danger.

## La discipline

Différents systèmes ont été mis en place parallèlement :

1. Un système d’avertissement est composé d’un tableau avec des pincettes au nom des enfants.

Deux niveaux sont représentés sur le tableau : lion vert et lion orange. Chaque matin, tous les enfants présents ce jour-là ont leur pincette avec leur prénom sur le vert. Si le comportement de l’enfant n’est pas correct, sa pincette est déplacée sur l’orange et il est averti par les intervenants de ceci tout en lui répétant la règle qui n’a pas été respectée.
Les enfants sur l’orange seront isolés du groupe sous la surveillance d’un intervenant. Celui-ci peut avoir une discussion avec les enfants concernés afin de leur expliquer encore une fois la ou les raisons de la sanction. Selon les cas, d’autres sanctions peuvent être envisagées : nettoyer, réparer, s’excuser avec un dessin, etc.

1. Tableau pour gérer le volume sonore

Un tableau qui nous permet de gérer le volume sonore dans la salle de l’AES a été mis en place.
Lorsque tout va bien, la flèche est sur le vert. Si le bruit augmente, après quelques avertissements la flèche est déplacée sur l’orange et les enfants sont informés qu’ils doivent chuchoter pendant un petit moment. Si cela ne fonctionne pas, la flèche se retrouve sur le rouge et là, le silence total est demandé pendant quelques minutes.

1. Règles de vie

Nos règles de vie sont affichées au mur et discutées avec les enfants au début de l’année scolaire. (Se référer au document « *Règles de Vie* »)

# Maladie, médicaments et accident

## Maladie

En cas de maladie : quand l’intervenant observe que l’enfant ne se sent pas bien, qu’il a plus de 38.5° de température et/ou qu’il est contagieux, il appelle immédiatement les parents qui sont priés de trouver une solution pour venir chercher leur enfant au plus vite. Si les parents ne sont pas atteignables, il joint la personne à contacter en cas de besoin, personne inscrite sur le formulaire d’inscription de l’enfant.

Les parents ont l’obligation d’annoncer toute maladie contagieuse et d’isoler l’enfant contagieux. Un enfant contagieux n’est pas admis à l’AES.

## Médicaments

Les intervenants ne sont pas autorisés à soigner les enfants avec un produit antiseptique tel que le « Merfen », de mettre de la crème en cas de blessure ou d’administrer des produits homéopathiques aux enfants.

Les parents reçoivent avec le formulaire d’inscription une feuille d’autorisation de prise de médicament à compléter si l’enfant doit prendre des médicaments à l’accueil. Sans cela, les intervenants ne sont pas autorisés à administrer un traitement médical (se référer au document *« Autorisation traitement médical »* sur le site internet).

En cas de nécessité, l’AES assure la continuité d’un traitement prescrit par un médecin (se référer au document interne *« Autorisation traitement médical »*).

L’accueil ne met pas à disposition de la crème solaire. Toutefois, les parents qui le désirent peuvent mettre une crème solaire personnelle dans le sac d’école de l’enfant ou le donner le matin à l’intervenant. Celui-ci veillera à l’appliquer selon le besoin.

## Accident

En cas d’accident mineur, l’enfant est soigné et les parents sont avisés.

En cas d’urgence médicale, le personnel de l’accueil appelle le médecin scolaire ou le service d’ambulance. Les parents sont immédiatement avertis. Un formulaire rempli avec des explications et le déroulement de l’accident est transmis aux parents.

Des protocoles ont été établis en cas d’accident et d’incendie et le personnel suit une formation de premier secours tous les 5 ans.

Le présent concept socio-éducatif établi par la directrice, Bettina Sager, a été validé par le Conseil communal de Bossonnens le 3 octobre 2022.

Le Conseil communal

La Syndique : La secrétaire :

Anne-Lyse Menoud Sandra Tâche

Date de validation par le SEJ : 17.10.2023